



PREFET DES COTES D'ARMOR

DIRECTION DES  
RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES  
TERRITORIALES

Saint-Brieuc, le 17 juillet 2014

Pôle Intercommunalité et  
Aménagement du Territoire

Autorité environnementale

**INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

relative au projet de révision du plan local d'urbanisme  
de la commune de ROSTRENEN

reçu le 14 avril 2014

arrêté par délibération du 26 février 2014

A la date du 14 juillet 2014, l'Autorité Environnementale informe que le présent dossier fait l'objet d'un avis tacite, réputé favorable.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification à la commune,
- d'une consignation au dossier d'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Pierre SOUBELET